

Déplacement à Dijon

Vendredi 13 novembre 2015

Intervention devant les membres de l'instance de concertation des organisations syndicales

Mesdames, Messieurs,

J'ai souhaité à l'occasion de ce déplacement en Bourgogne Franche-Comté rencontrer les membres de l'instance de concertation des organisations syndicales comme je rencontrerai tout à l'heure les cadres des services de l'Etat.

La réforme territoriale qui est mise en place est déterminante pour notre pays. Elle l'est aussi pour les services régionaux de l'Etat qui sont appelés à une évolution profonde avec leur fusion et la mise en place de nouvelles organisations mais aussi de nouveaux modes de travail.

Les choix qui ont été faits par le Gouvernement l'été dernier ont permis de préserver l'équilibre des territoires, notamment celui des anciens chefs-lieux et de réduire, au maximum, le besoin de mobilité géographique des agents.

Ces orientations ont conduit à organiser les futures directions régionales sur plusieurs sites. Et parce que l'efficacité administrative doit aussi être au rendez-vous de cette réforme, nous avons demandé la recherche d'une spécialisation des sites par métiers.

Cela implique évidemment pour les fonctionnaires qui travaillent aujourd'hui dans ces directions de fortes adaptations et des changements structurels dans leur travail quotidien. Je mesure l'effort qui est ainsi demandé à chacun et en même temps, je crois essentiel que l'administration territoriale de l'Etat montre, comme elle le fait magnifiquement aujourd'hui, sa capacité à se réformer pour s'adapter aux besoins de nos concitoyens et de nos territoires.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a souhaité que cette réforme s'accompagne d'un dialogue social nourri au niveau national, en interministériel et dans chaque ministère, et au niveau régional dans chaque direction mais aussi plus largement avec vous, les représentants de tous les fonctionnaires de l'Etat dans ces deux régions. Vous le savez mieux que d'autres ici puisque l'instance de concertation que vous formez a préfiguré ce que nous avons mis en place dans les autres régions.

Je sais que certains auraient souhaité que plus de temps soit consacré à la concertation. Mais, outre que la loi crée les nouvelles régions au 1^{er} janvier prochain ce qui nous impose d'être prêt, nous savons, vous et moi, que les agents veulent désormais surtout avoir de la lisibilité sur leur avenir et celle de leurs services.

Une réforme aussi importante justifie qu'un accompagnement spécifique des agents soit mis en place pour les agents tout au long de cette réforme. Pour la première fois ont été créés des dispositifs qui garantissent que tous soient traités de la même façon quel que soit le ministère auquel ils appartiennent et qui garantissent qu'un accompagnement individualisé soit mis en place.

Je sais que les inquiétudes sont encore nombreuses alors que les organigrammes vont être examinés en comité technique dans les prochaines semaines. Des questions restent encore à traiter en particulier pour engager les pré-positionnements de chacun dans les nouvelles organisations.

Je souhaite vous redire ici que le 1^{er} janvier 2016 n'est pas l'échéance finale de cette réforme. Elle n'en est que la première étape. Le travail collectif de l'ensemble des services doit se poursuivre au-delà de cette échéance pour faire vivre les nouvelles organisations. Des plans de formation pour les agents devront être mis en place pour les accompagner si leurs fonctions évoluent.

Je sais également que vous exprimez une forte attente à l'égard du développement des outils permettant le travail sur sites distants et la dématérialisation des échanges. Je suis conscient de ces enjeux qui portent sur la prise en compte du levier des nouvelles technologies pour accompagner cette réforme. Jusqu'à présent, l'effort a principalement porté sur les services rendus aux usagers. Il faut incontestablement aller plus loin et aborder le fonctionnement même de l'administration. Les services déconcentrés de l'Etat doivent pouvoir bénéficier pleinement des outils numériques les plus modernes pour communiquer mais aussi intégrer les nouveaux modes de travail collaboratif, d'accès aux données et de partage d'information désormais disponibles.

Je sais que vous êtes, ici, très sensibles à cette question puisque vous avez, à votre demande, été chargés d'une expérimentation sur le développement du travail à distance. Une attention toute particulière sera portée aux conclusions auxquelles vous parviendrez au terme de cette réflexion, notamment pour étendre ces pratiques dans le temps et aux autres régions.

Enfin le dialogue social devra se poursuivre. Je souhaite notamment que les conséquences sur les conditions de travail des fonctionnaires des évolutions des organisations soient évaluées et qu'une attention particulière soit portée aux risques psycho-sociaux.

Le calendrier dans lequel intervient cette réforme est contraint. Le législateur a souhaité mettre en place les nouvelles régions au 1^{er} janvier 2016 et nous devons respecter ce choix. Nous donnons cependant à la réforme le temps de se mettre en place puisque les organisations ne seront définitives qu'en 2018.

Je sais pouvoir compter sur vous pendant toute cette période pour être vigilants et relayer les attentes des agents.

Je voudrais enfin finir ce propos en vous disant ma fierté de voir l'administration territoriale de l'Etat être capable en moins d'une année de concevoir et d'établir les bases d'une réorganisation aussi profonde. C'est la démonstration tangible de son adaptabilité aux nécessités de notre temps, du sens du service public des agents et de l'atout que l'administration et la fonction publique représente pour notre pays.

Mesdames et messieurs je vous laisse la parole.